

# NUMÉRIQUE EN COMMUN[S] (NEC) LOCAUX

*Appel à NEC locaux*

*Mars 2020*

**NEC**  
NUMÉRIQUE EN COMMUN[S]



MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

**AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

**En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19, l'instruction, la mise en œuvre et le suivi du présent Appel à NEC locaux sont susceptibles de subir des adaptations nécessaires à son bon déroulement.**

# 1. Numérique en commun[s] : faire ensemble la société numérique de demain

## Numérique en Commun[s]

*Parce qu'il facilite l'ouverture et la collaboration, le numérique est source d'innombrables réponses aux défis sociétaux majeurs que connaissent la France et l'Europe.*

Pour que ces réponses soient durables, efficaces et n'excluent personne, il est indispensable d'œuvrer collectivement pour :

- **accompagner la montée en compétences des citoyens** sur les outils et usages numériques pour permettre à chacun de bénéficier des opportunités (sociales, économiques, professionnelles) offertes par le numérique
- **explorer et mettre en œuvre de nouvelles façons d'agir en commun** en structurant des modèles d'innovation collectifs, ouverts, respectueux des libertés, souverains et pérennes dans le temps.

La Mission Société Numérique a imaginé en 2018 - en collaboration avec la MedNum - un dispositif innovant pour rassembler les artisans du futur technologique, les passeurs de savoirs, les institutions publiques autour de ces objectifs.

**>> Numérique en Commun[s] est conçu comme un espace d'échanges et de coopération pour celles et ceux qui souhaitent construire une société numérique éthique, inclusive et soutenable.**

**>> Numérique en Commun[s] est un parcours d'innovation ouverte au long court, avec pour ambition d'explorer le modèle des communs numériques au service de l'intérêt général.**

Numérique en Commun[s] rassemble des acteurs aussi variés que les professionnels de la médiation numérique, des chercheurs, des administrations d'Etat, des collectivités territoriales, des élus, des fablabs, des tiers lieux, des travailleurs sociaux, des entreprises, des associations, des opérateurs de services publics...

**Numérique en Commun[s] c'est donc:**

- Un événement annuel, grand temps fort national du numérique ouvert
- Des déclinaisons locales tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire (les NEC locaux)
- Une communauté elle-même composée de multiples communautés d'acteurs qui mettent leurs énergies en commun pour faire société à l'heure du numérique

## Méthodologie

Numérique en Commun[s] propose plusieurs axes d'action :

- **Diagnostiquer : réaliser un état des lieux de la société numérique**

>> NEC permet de mieux appréhender les pratiques des acteurs, les problématiques d'avenir, les besoins et les ressources nécessaires, les leviers activables.

- **Collaborer : rassembler les acteurs autour de projets communs**

>> NEC réunit des acteurs aux intérêts et problématiques divergents pour initier de nouvelles dynamiques ou en augmenter des projets existants.

- **Outils : produire des ressources utiles et concrètes**

>> NEC met l'accent sur le "faire" : réaliser ensemble les ressources et contenus nécessaires pour accompagner l'évolution des usages et cultures. NEC apporte un cadre et une méthodologie pour l'émergence et le maintien de ces ressources.

- **Former : faciliter le transfert de compétences**

>> NEC organise les transferts de compétences entre participants, en gommant les frontières entre les métiers. Dans une logique de partage en pair-à-pair, l'objectif est de s'inspirer des bonnes pratiques des uns et des autres pour les questionner, s'en saisir, les adapter et les reproduire dans sa propre pratique.

- **Essaimer : ouvrir et réutiliser les connaissances**

>> NEC s'assure que l'ensemble des productions réalisées soient ouvertes et librement diffusées pour chacun.e puisse s'en saisir. Cet essaimage est pensé en amont pour faciliter la réutilisation et la bonne appropriation des ressources, dans une logique d'intérêt général.

**L'ensemble de ces actions s'inscrit dans un cadre éthique clair.** Numérique en Commun[s] prône des valeurs fortes : inclusion, diversité, ouverture, collaboration, bienveillance, éthique, solidarité, souveraineté.

## 2. Objet de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à recueillir les demandes de soutien pour l'organisation d'un NEC local.

Il est lancé par le Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT).

Au delà du présent appel à projets, Numérique en Commun[s] est un dispositif ouvert à tous, mobilisable par tous ceux qui souhaitent créer un temps de réflexion et de travail en commun sur leur territoire. Ainsi, chacun est libre d'organiser son propre NEC local, sous réserve de respecter le cadre associé.

**Par défaut tout porteur de projet bénéficie de :**

- La possibilité d'utiliser la marque Numérique en Commun[s] : pour s'identifier comme partie prenante du réseau Numérique en Commun[s], bénéficier de la confiance associée à cette marque et d'un ensemble d'outils et ressources pour faciliter la préparation de l'événement.
- Un kit "NEC Open Source" pour faciliter la préparation logistique de l'événement
  - Des supports de communication sur-mesure
  - Des guidelines pour monter un programme
  - Des ressources pour animer des ateliers d'idéation
  - Une infrastructure de pads pour la documentation collaborative
  - Un espace de stockage partagé pour publier les présentations, des ressources, etc.
- Un appui à la programmation et une articulation avec la Stratégie nationale pour un numérique inclusif (présentation des dispositifs du Programme Société Numérique et de l'incubateur de services numériques de l'ANCT).
- Un soutien sur la valorisation du NEC local
  - Une communication dédiée sur les réseaux nationaux
  - Mobilisation d'acteurs institutionnels ou privés en fonction des besoins
  - Mutualisation avec la dynamique globale de Numérique en Commun[s], locale comme nationale

**Par cet Appel à projets nous souhaitons aller plus loin en soutenant spécifiquement 8 projets de NEC locaux qui bénéficieraient d'un accompagnement complémentaire :**

- **Une subvention jusqu'à 5 000€ pour couvrir des frais liés à l'organisation de l'événement**
  - Frais logistiques (lieu, matériel, scénographie, etc.).
  - Frais de communication
  - Frais en lien avec la programmation (invitation d'intervenants, etc.)
- **Implication d'un duo composé d'un chercheur et d'un journaliste : passeurs de témoins entre les différents NEC locaux**, ils ont pour mission de :
  - Créer une « narration » commune de l'ensemble des événements NEC ;
  - Mettre en lumière les actions, projets, ressources, livrables produits ou diffusés dans le

cadre de chaque NEC pour les valoriser, créer les connexions utiles entre les communautés d'acteurs, renforcer leur utilisation et leur impact ;

- Faire ressortir de chaque NEC local des enseignements et pistes d'actions utiles au-delà de ce cadre ;
- Connecter chaque NEC local avec les autres et avec NEC national, point d'orgue de cette dynamique en novembre 2020.

**L'implication de ce duo sera à préciser en fonction des spécificités de chaque NEC local, leurs actions pouvant recouvrir :**

- Intervention en introduction du NEC local pour présentation de la démarche d'animation
- Animation d'une séquence d'ouverture participative et passage de témoin (partage de ce qui a été produit lors des précédents NEC locaux)
- Réalisation de portraits d'acteur·rices locaux·ales, de verbatims de paroles marquantes, photographies de l'événement et enregistrements sonores
- Synthèse de la journée, récits, inventaire des choses vues, entendues, ressenties lors du NEC local
- Publication de ces éléments en ligne et sur les réseaux sociaux

L'ensemble des éléments produits pourra être librement réutilisé et valorisé par les porteurs du NEC local et au-delà.

A l'issue de l'année 2020, un "carnet des NEC locaux" sera édité suite à une ultime étape à l'occasion du NEC national en novembre.

## 3. Règles d'éligibilité des projets

### 3.1. Porteurs de projet

Les candidatures éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à projets peuvent être portées par tout type de personne morale.

### 3.2. Thématique de la journée

Le NEC local doit avoir pour objectif de réunir un ensemble d'acteurs autour des thématiques (au choix) :

- Inclusion numérique (médiation numérique, formation, gouvernance locale, mobilisation des acteurs privés, etc.)
- Le numérique ouvert au service des acteurs publics et des écosystèmes locaux (communs numériques, logiciel libre, open data, etc.)

Ces thématiques peuvent être croisées avec les axes sectoriels du programme de NEC 2020.

### 3.3. Date du NEC local

Le NEC local peut être organisé jusqu'en **mars 2021 inclus**. Les porteurs sont toutefois encouragés à organiser leur NEC local **avant mi-novembre 2020** pour que les contenus soient valorisés dans le cadre de l'édition nationale de Numérique en Commun[s], mais cela ne sera en rien un critère pénalisant dans l'évaluation de la candidature.

## 4. Engagements des porteurs de projets

Être labellisé NEC local, c'est devenir membre d'une communauté active et à ce titre s'engager à contribuer.

Concernant l'usage de la marque "Numérique en commun[s]", chaque porteur de NEC local est soumis aux obligations contenues dans la politique de la marque dédiée.

En complément, une convention est établie entre le porteur de NEC local et le Programme Société Numérique. Les porteurs de NEC locaux s'engagent notamment à :

- Documenter les échanges et mettre les contenus produits pendant le NEC local à disposition sous des formats ouverts permettant leur libre réutilisation
- Contribuer à la dynamique NEC globale en :
  - o Collaborant avec le duo mobilisé sur l'organisation du NEC local (préparation de leur animation, contribution à certains livrables, etc.)
  - o Participant à l'édition nationale annuelle de Numérique en Commun[s] aux côtés des autres NEC locaux

## 5. Instruction et contractualisation

Le Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) est en charge d'instruire l'appel à projets. Après sélection des candidatures, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires procédera à la contractualisation avec les lauréats.

**Une convention liant l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoire et le porteur de projet sera signée, valable jusqu'au 31 décembre 2020.**

La totalité de la subvention est versée à la signature de la convention.

Le montant de la subvention allouée ne peut pas représenter plus de 80% du budget total du NEC local.

## 6. Modalités de remise des dossiers de candidature

Les dossiers sont à déposer auprès du Programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, par mail à l'adresse : **[ProgrammeSocieteNumerique@anct.gouv.fr](mailto:ProgrammeSocieteNumerique@anct.gouv.fr)**

Les porteurs de projet sont invités à déposer leurs dossiers de candidature avant le **30 mai 2020 à 23h**.

Les porteurs de projet peuvent contacter le Programme Société Numérique à l'adresse **[ProgrammeSocieteNumerique@anct.gouv.fr](mailto:ProgrammeSocieteNumerique@anct.gouv.fr)** et convenir de l'organisation d'un rendez-vous téléphonique.

## 7. Contenu du dossier de candidature

Le dossier à remettre par les porteurs de projet devra comporter les éléments suivants :

### A) La fiche de description du projet comprenant :

- L'objectif du NEC local
- La ou les thématiques traitées, en explicitant les apports attendus d'un tel NEC local pour les acteurs locaux
- La zone géographique concernée
- Les publics cibles et une estimation du nombre de personnes attendues
- Les co-organisateurs ou les partenaires impliqués
- Les formats imaginés
- Les moyens mobilisés (humains, techniques, matériels, communication, etc.)

### B) Un budget prévisionnel

Le budget prévisionnel décrit dans les grandes lignes les postes de dépenses prévus pour l'organisation du NEC local.